

ne pourrai retenir, se mêleront des larmes de joie, et celles-ci seront les plus abondantes." Puis elle ajoutait : "Quand tu ne seras plus auprès de moi, je ferai comme faisait la Sainte Vierge quand Notre-Seigneur l'eut quittée pour prêcher l'Évangile ; éloignée de toi, je te suivrai par la pensée, et, quand tu seras prêtre, je te porterai le secours de mes prières et de mes vœux, dans tes travaux apostoliques. Enfin, j'emploierai tous mes faibles moyens à t'aider à sauver des âmes."

(Ils se lèvent.)

*R. P. Guigues* (à part). — Ils ont formé un beau projet, cet enfant et sa mère, se pourrait-il qu'il ne se réalisât jamais et qu'il ne fût qu'un rêve? (A Taché.) Maintenant, écoutez-moi, mon cher enfant, il faut que vous renonciez à venir au juniorat, au moins pour une année ou deux ; votre mère ne pouvant pas se charger de vos frais de pension, il nous est impossible de nous en charger nous-mêmes. Il m'est bien pénible de vous refuser, mais c'est une nécessité qui s'impose.

*Taché*. — Mais vous en avez reçu bien d'autres, paraît-il, qui ne vous donnent rien ?

*R. P. Guigues*. — C'est précisément la raison pour laquelle nous ne pouvons pas en recevoir davantage. Nos ressources sont très limitées, et déjà nous faisons plus, pour ainsi dire, que nous ne pouvons faire pour nos junioristes pauvres. Il serait imprudent d'en accepter encore ; cela pourrait nous jeter dans des difficultés financières qui causeraient la ruine de notre maison ; j'en ai déjà remis plusieurs à un an ou deux, espérant que, d'ici là, la Providence nous fournira de nouveaux secours.

*Taché*. — Il n'est donc pas certain que, même dans un an ou deux, vous me donniez une réponse favorable ? J'ai fini d'aller à l'école et je ne me crois pas en état de gagner ma vie ; je vais donc perdre mon temps en attendant ?

*R. P. Guigues*. — Non, mon enfant, quand on est bien résigné à la volonté de Dieu, que l'on fait tout ce que l'on peut pour correspondre à ses desseins toujours miséricordieux et sages, on ne perd pas son temps, mais on le sanctifie et on se rend digne des faveurs du ciel. Soyez donc bien résigné, et, puisque vous êtes le fils unique d'une mère veuve et pauvre, efforcez-vous de rendre à votre si tendre mère tous les bons offices dont vous êtes capable. Il faut croire que c'est Dieu qui a disposé les choses de manière que vous ne